|  |
| --- |
| **L’ACTIVITE** |

1. **L’activité**

Lorsque l’entreprise a créé le cadre de son activité, elle débute son exploitation. Elle consomme, engage des dépenses. En contrepartie, elle produit, reçoit des recettes.

* Les achats et les consommations constituent des **Charges**.
* Les richesses crées constituent des **Produits**.

1. **La représentation de l’activité de l’entreprise par la comptabilité financière : le compte de résultat.**
   1. **Présentation schématique du Compte de Résultat.**

Il mesure et décrit la formation du résultat dégagé par l’activité de l’entreprise au cours d’une période donnée. Il récapitule, sous forme de tableau, les charges et les produits de l’entreprise.   
🡪 Il fait la synthèse de l’activité de l’entreprise =

Ce document détermine par différence entre les produits et les charges : le résultat de l’entreprise.  
- Bénéfice si : produit > charges  
- Perte si : charges > produits

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| **CHARGES** | **MONTANT** | **PRODUITS** | **MONTANT** |
| Charges d’exploitation : |  | Produits d’exploitation |  |
| Charges financières (qui font baisser le résultat HT) |  | Produits financiers (qui font augmenter le résultat HT) |  |
| Charges exceptionnelles |  | Produits exceptionnels |  |
| Total des charges I II III |  | Total des produits I II III |  |
| Résultat (bénéfice) |  | Résultat (perte) |  |
| TOTAL GENERAL |  | TOTAL GENERAL |  |

*Remarque :*

* Les postes du compte du résultat sont complétés avec les comptes des classes 6 et 7.
* L’égalité suivante doit toujours être vérifiée : TOTAL GENERAL CHARGES = TOTAL GENERAL PRODUITS.
* Le résultat (bénéfice ou perte) se retrouve aussi dans la rubrique CAPITAUX PROPRES au passif du bilan.
  1. **Les rubriques du Compte de Résultat.**
     1. Les charges inscrites au compte de résultat.

Charges = opérations qui font baisser le résultat. Elles sont enregistrées hors taxes récupérables et sont classées selon leur nature en trois rubriques.

* Les charges d’exploitations : relatives à l’activité courante de l’entreprise.

Achats de marchandises et de matières premières, achats de fournitures et d’énergie, achat de services auprès des entreprises (location, transport, assurance,…), impôts et taxes, charges de personnel, …

* Les charges financières : relatives à l’activité financière de l’entreprise.

Réductions financières accordées (escompte), intérêts versés, moins-values sur cessions de valeurs mobilières de placement, …

* Les charges exceptionnelles : n’a pas de relation avec l’activité courante ou financière de l’entreprise.

Les amendes, les créances devenues insolvables, la valeur nette comptable des immobilisations cédées.

* + 1. Les produits inscrits au compte de résultat.

Produits = opérations qui font augmenter le résultat. Ils sont enregistrés hors taxes et sont classés selon leur nature en trois rubriques.

* Les produits d’exploitation : relatifs activité courante de l’entreprise.

Vente de marchandise, de produits finis, de services,…

* Les produits financiers : relatifs à l’activité financière de l’entreprise.

Réductions financières accordées (escompte), intérêts perçus, plus-values sur cession de valeurs mobilières de placement,….

* Les produits exceptionnels : relatifs à l’activité courante ou financière de l’entreprise.

Prix de vente des immobilisations cédées pendant l’exercice.

* + 1. Le résultat.

Résultat = variation du patrimoine de l’entreprise au cours d’un exercice donné. Il est déterminé selon les principes de la comptabilité d’engagement. (Différente de la comptabilité de trésorerie).

* Total produits > Total charges : résultat > 0 : bénéfice.
* Total produits < Total charges : résultat < 0 : pertes.
  1. **Présentation normalisée du compte de résultat.**

Il faut s’adapter à la taille et aux besoins en informations des entreprises. Le PCG prévoit trois modèles normalisés de présentation du compte de résultat : système de base, système abrégé et système développé. Ils peuvent être présentés en liste ou en tableau à deux colonnes.

* Le système de base = système de référence
* Le système abrégé ou simplifié = il a moins de postes. Il peut être utilisé par les entreprises dont le total bilan, le chiffre d’affaires et le nombre moyen de salariés ne dépassent certains seuils.
  + Total bilan < 1M €.
  + Total chiffre d’affaire < 2M €.
  + Total salariés < 20.
    - DEUX CRITERES SUR TROIS DOIVENT ETRE RESPECTES.
* Le système développé = système facultatif. Il permet aux entreprises de présenter un document plus détaillé.